

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

**Sous-direction C
BUREAU C1**

**INSTRUCTION N° 85-155-P-R
du 5 décembre 1985**

(Texte publié au *Bulletin officiel de la Comptabilité publique*)

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du
n° du
n° du
n° du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction :

n° du

COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT

ANALYSE

Mise à jour de la nomenclature générale des comptes pour 1985 et 1986

DOCUMENT A ANNOTER

Instruction n° 69-124-P-R du 5 novembre 1969

La présente instruction a pour objet de mettre à jour la nomenclature des comptes pour 1985 et 1986.

La mise à jour de la nomenclature des comptes se présente sous forme de tableaux, joints en annexe, comportant les comptes créés, modifiés ou supprimés, y compris les comptes ouverts exclusivement dans les écritures de l'agent comptable central du Trésor.

Le directeur de la Comptabilité publique,

Pour le directeur de la Comptabilité publique :

Le sous-directeur, chargé de la sous-direction « C »,

J.-J. FRANÇOIS.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGC	TGE	RF
TOM	CPE	CSE	PGA	TA	ACSR	BA	CCT	DF
IP	SIA	ATM	DP	RIEP	AAPP	DSF	DD	

DIFFUSION
**CS2
DOUBLE**

14

ANNEXE

- 2 -

à l'Instruction n° 85-155-P-R
du 5 décembre 1985

NUMÉRO des comptes	COMPTA- BLES teneurs du compte	MODIFICATIONS		LIBELLÉ DONNÉES EXPLICATIVES
		Gestion concernée	Motif	
Classe 0				
018	A.C.T.	1986	Création	« Année 1986 ».
018-0	A.C.T.	1986	Création	« Résultats du budget général ».
018-2	A.C.T.	1986	Création	« Résultats des comptes spéciaux du Trésor ».
018-20	A.C.T.	1986	Création	« Comptes spéciaux en activité soldés annuellement ».
018-21	A.C.T.	1986	Création	« Comptes spéciaux définitivement clos ».
018-210	A.C.T.	1986	Création	« Opérations des années antérieures ».
018-211	A.C.T.	1986	Création	« Opérations de l'année ».
018-3	A.C.T.	1986	Création	« Pertes et profits ».
018-30	A.C.T.	1986	Création	« Pertes et profits sur emprunts et engagements ».
018-31	A.C.T.	1986	Création	« Créances admises en sur-séances, en non-valeurs ou faisant l'objet de remises gracieuses ».
018-39	A.C.T.	1986	Création	« Divers ».
039-0203	A.C.T.	1986	Suppression	<p>A ces comptes sera inscrit, en attendant le vote de la loi de règlement, le découvert du Trésor de l'année 1986, issu de la contraction des comptes 908 : « Résultats d'exécution de la loi de finances » et 978 : « Résultats à incorporer aux découverts du Trésor.</p> <p>« Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire ».</p> <p>La clôture de ce compte résulte de celles du compte 902-03 (Art. 71 II de la loi de finances pour 1985).</p> <p>Le solde de ce compte sera repris en partie en balance d'entrée au 1^{er} janvier 1986 au compte de commerce n° 039-0420 « Approvisionnement des armées en produits pétroliers » (part se rapportant aux opérations de l'oléoduc Donges-Metz).</p> <p>Le reste sera transporté au compte 01 « Résultats des budgets non réglés » dans les conditions habituelles.</p>
039-0316	A.C.T.	1986	Changement de libellé	Le libellé du compte est désormais le suivant : « Prêts à la Communauté économique européenne ».
039-0352	A.C.T.	1986	Changement de libellé	Le libellé de ce compte est désormais le suivant : « Avances aux départements sur le produit de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur » compte tenu de la suppression par l'article 18 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 de la taxe spéciale sur les voitures particulières d'une puissance fiscale supérieure à 16 CV.
039-0416	A.C.T.	1986	Suppression	<p>« Union des groupements d'achats publics ».</p> <p>La clôture de ce compte résulte de celle du compte 904-16 prévue par le projet de loi de finances pour 1986 (art. 42).</p> <p>Le solde de ce compte est transféré au nouvel établissement public qui lui succède.</p>
039-0420	A.C.T.	1986	Création	<p>« Approvisionnement des armées en produits pétroliers ».</p> <p>Ce compte correspond au compte spécial du Trésor n° 904-20 ouvert à la nomenclature générale des comptes de l'État par la loi de finances pour 1985.</p>

NUMÉRO des comptes	COMPTA- BLES teneurs du compte	MODIFICATIONS		LIBELLÉ DONNÉES EXPLICATIVES
		Gestion concernée	Motif	
Classe 0 (suite)				
039-0500	A.C.T.	1986	Suppression	« Contribution d'États étrangers au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire ». La clôture de ce compte résulte de celle du compte 905-00 prononcée par la loi de finances pour 1985 (art. 71-II).
040-111	A.C.T.	1986	Suppression	« Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme ».
040-713	A.C.T.	1986	Suppression	« Société pour la mise en valeur agricole de la Corse ».
040-721	A.C.T.	1986	Suppression	« Société d'économie mixte d'étude et d'aménagement du département des Pyrénées-Orientales ».
040-734	A.C.T.	1986	Suppression	« Société d'économie mixte d'aménagement et de restauration du secteur des Halles ».
040-8000	A.C.T.	1986	Suppression	« Hauts fourneaux et forges de Saulnes et Gorcy ».
040-8002	A.C.T.	1986	Suppression	« Société Lorraine-Escaut ».
040-8003	A.C.T.	1986	Suppression	« Société des aciéries de Pompey ».
040-8006	A.C.T.	1986	Suppression	« Société métallurgique de Normandie et de la société des mines de Soumont ».
040-8109	A.C.T.	1986	Suppression	« Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce » (U.N.E.D.I.C.).
040-8390	A.C.T.	1986	Suppression	« Prêts participatifs octroyés par la caisse de développement de la Corse ».
041-809	A.C.T.	1986	Suppression	« District de la région parisienne ».
042-0013	A.C.T.	1986	Suppression	« 5,75 % 1965 à 20 ans ».
042-0018	A.C.T.	1986	Suppression	« 8,50 % 1970 à 15 ans ».
042-0050	A.C.T.	1985	Création	« 11,20 % novembre 1985 à 10 ans ».
042-0051	A.C.T.	1985	Création	« Emprunt à taux révisable annuellement novembre 1985 à 8 ans ».
042-0129	A.C.T.	1986	Suppression	« 5,25 % 1965 — 1985 ».
060-08	A.C.T.	1986	Suppression	« D.O.M.-T.O.M. : T.O.M. ».
060-13	A.C.T.	1986	Changement de libellé	« Recherche et redéploiement services communs » devient : « Redéploiement et recherche : services communs ».
060-22	A.C.T.	1986	Suppression	« D.O.M.-T.O.M. : D.O.M. ».
060-34	A.C.T.	1986	Changement de libellé	« Affaires sociales et Solidarité nationale : Section commune » devient : « Santé, solidarité, travail, formation professionnelle : services généraux ».
060-35	A.C.T.	1986	Changement de libellé	« Affaires sociales et Solidarité nationale : Santé, Solidarité nationale » devient : « Santé et solidarité nationale ».
060-36	A.C.T.	1986	Changement de libellé	« Affaires sociales et Solidarité nationale : travail, emploi » devient : « Travail, emploi et formation professionnelle ».

NUMÉRO des comptes	COMPTA- BLES teneurs du compte	MODIFICATIONS		LIBELLÉ DONNÉES EXPLICATIVES
		Gestion concernée	Motif	
Classe 1				
161-02	A.C.T.	1986	Suppression	« Avances en argent et en travaux antérieures au 31 décembre 1937 (convention de 1883 et conventions subséquentes) ».
161-03	A.C.T.	1986	Suppression	« Insuffisance d'exploitation des exercices de 1914 à 1937 ».
164-5	A.C.T.	1986	Suppression	« Engagements envers des sociétés d'assurances ».
164-50	A.C.T.	1986	Suppression	« Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953) ».
165	A.C.T.	1986	Suppression	« Engagements divers à l'égard des établissements et collectivités publics d'outre-mer ».
165-0	A.C.T.	1986	Suppression	« Engagements de l'ancien Territoire français de la Côte des Somalis ».

NUMÉRO des comptes	COMPTA- BLES teneurs du compte	MODIFICATIONS		LIBELLÉ DONNÉES EXPLICATIVES
		Gestion concernée	Motif	
Classe 2				
201	A.C.T.	1986	Suppression	« Frais de rachats des charges des greffiers ».
258-005	A.C.T.	1986	Création	« Soutien financier de l'industrie cinématographique. — Prêts à divers producteurs de films ».
258-0050	A.C.T.	1986	Création	« Prêts accordés par le Crédit national ».
258-0051	A.C.T.	1986	Création	« Prêts accordés par le Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises ».
Ces comptes sont liés au fonctionnement des comptes 902-105, 902-106 et 902-107.				

NUMÉRO des comptes	COMPTA- BLES teneurs du compte	MODIFICATIONS		LIBELLÉ DONNÉES EXPLICATIVES
		Gestion concernée	Motif	
Classe 4				
401-5	Divers	1986	Suppression	« Bons à 5 ans émis du 1 ^{er} janvier 1974 au 31 décembre 1975 ». Le solde de ce compte est transporté au compte 402 dans les conditions habituelles.
460-2102	A.C.T.	1986	Suppression	« Avances en argent et en travaux antérieures au 31 décembre 1937 (convention de 1883 et conventions subséquentes) ».
460-2103	A.C.T.	1986	Suppression	« Insuffisance d'exploitation des exercices 1914 à 1937 ».
460-245	A.C.T.	1986	Suppression	« Engagements envers des sociétés d'assurances ».
460-2450	A.C.T.	1986	Suppression	« Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35, loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953) ».
460-25	A.C.T.	1986	Suppression	« Engagements divers à l'égard des établissements et collectivités publiques d'outre-mer ».
460-250	A.C.T.	1986	Suppression	« Engagements de l'ancien Territoire français de la Côte de Somalis ».
460-700	Divers	1986	Suppression	« 5 % 1920-1960, 60 ans remboursables à 150 % ». Le solde de ce compte sera repris au 1 ^{er} janvier 1986 au compte 460-80.
460-701	Divers	1986	Suppression	« Emprunts de groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction. Emprunts obligatoires (art. 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947) ». Le solde de ce compte sera repris au 1 ^{er} janvier 1986 au compte 460-83.
460-721	Divers	1986	Suppression	« Emprunt national d'équipement 5,50 % 1965, 15 ans ». Le solde de ce compte sera repris au 1 ^{er} janvier 1986 au compte 460-80.
461-013	Divers	1986	Suppression	« 5,75 % 1965, à 20 ans ». Le solde de ce compte sera repris en balance d'entrée au 1 ^{er} janvier 1986 au compte 461-713.
461-018	Divers	1986	Suppression	« 8,50 % 1970 à 15 ans ». Le solde de ce compte sera repris en balance d'entrée au 1 ^{er} janvier 1986 au compte 461-714.
461-050	Divers	1985	Création	« 11,20 % novembre 1985 à 10 ans ».
461-051	Divers	1985	Création	« Emprunt à taux révisable annuellement novembre 1985 à 8 ans ».
461-29	A.C.T.	1986	Suppression	« 5,25 % 1965-1985 de 129.000.000 F ».
461-713	Divers	1986	Création	« 5,75 % 1965, à 20 ans ».
461-714	Divers	1986	Création	« 8,50 % 1970, à 15 ans ». Ces deux derniers emprunts sont totalement amortis en 1985.
483-3	A.C.T.	1986	Suppression	« U.G.A.P. ». Le solde de ce compte sera transféré à l'E.P.I.C. créée par le décret du 30 juillet 1985 (n° 85-801).
489-249	Divers	1986	Suppression	« Apurement de recettes antérieures au 1 ^{er} janvier 1981 ».

NUMÉRO des comptes	COMPTA- BLES teneurs du compte	MODIFICATIONS		LIBELLÉ DONNÉES EXPLICATIVES
		Gestion concernée	Motif	
Classe 4 (suite)				
492-5021	Divers	1985	Suppression	« Personnel en service dans les départements métropolitains, en Allemagne, en Algérie, en Tunisie et au Maroc ».
492-6124	A.C.T.	1986	Suppression	« Année 1984 ».
492-6125	Divers	1986	Suppression	« Année 1985 ». Ce compte est supprimé dans les T.G. et maintenu à l'A.C.C.T.
492-6134	A.C.T.	1986	Suppression	« Année 1984 ».
492-6135	Divers	1986	Suppression	« Année 1985 ». Ce compte est supprimé dans les T.G. et maintenu à l'A.C.C.T.
492-6136	Divers	1986	Création	« Année 1986 ».
492-61404	A.C.T.	1986	Suppression	« Année 1984 ».
492-61405	Divers	1986	Suppression	« Année 1985 ». Ce compte est supprimé dans les T.G. et maintenu à l'A.C.C.T.
492-61414	A.C.T.	1986	Suppression	« Année 1984 ».
492-61415	Divers	1986	Suppression	« Année 1985 ». Ce compte est supprimé dans les T.G. et maintenu à l'A.C.C.T.
492-61424	A.C.T.	1986	Suppression	« Année 1984 ».
492-61425	Divers	1986	Suppression	« Année 1985 ». Ce compte est supprimé dans les T.G. et maintenu à l'A.C.C.T.
492-61434	A.C.T.	1986	Suppression	« Année 1984 ».
492-61435	Divers	1986	Suppression	« Année 1985 ». Ce compte est supprimé dans les T.G. et maintenu à l'A.C.C.T.
492-61444	A.C.T.	1986	Suppression	« Année 1984 ».
492-61445	Divers	1986	Suppression	« Année 1985 ». Ce compte est supprimé dans les T.G. et maintenu à l'A.C.C.T.
492-61454	A.C.T.	1986	Suppression	« Année 1984 ».
492-61455	Divers	1986	Suppression	« Année 1985 ». Ce compte est supprimé dans les T.G. et maintenu à l'A.C.C.T.
492-6154	A.C.T.	1986	Suppression	« Année 1984 ».
492-6156	A.C.T.	1986	Création	« Année 1986 ».
492-6173	A.C.T.	1986	Suppression	« Année 1983 ».
492-6174	Divers	1986	Suppression	« Année 1984 ». Ce compte est supprimé dans les T.G. et maintenu à l'A.C.C.T.
492-6176	Divers	1986	Création	« Année 1986 ».

NUMÉRO des comptes	COMPTA- BLES teneurs du compte	MODIFICATIONS		LIBELLÉ DONNÉES EXPLICATIVES
		Gestion concernée	Motif	
Classe 4 (suite)				
492-6184	A.C.T.	1986	Suppression	« Année 1984 ».
492-6185	Divers	1986	Suppression	« Année 1985 ». Ce compte est supprimé dans les T.G. et maintenu à l'A.C.C.T.
492-6186	Divers	1986	Création	« Année 1986 ».
493-00	Divers	1986	Changement de libellé	« Cessions », devient : « Cessions entre services administratifs locaux ».
493-01	Divers	1986	Changement de libellé	« Trop-perçus », devient : « Dépenses provisoires et trop-perçus ».
493-10	Divers	1986	Changement de libellé	« Cessions », devient : « Cessions entre services administratifs locaux ».
493-11	Divers	1986	Changement de libellé	« Trop-perçus », devient : « Dépenses provisoires et trop-perçus ».
493-20	Divers	1986	Changement de libellé	« Cessions », devient : « Cessions entre services administratifs locaux ».
493-21	Divers	1986	Changement de libellé	« Trop-perçus », devient : « Dépenses provisoires et trop-perçus ».
493-30	Divers	1986	Changement de libellé	« Cessions », devient : « Cessions entre services administratifs locaux ».
493-31	A.C.T.	1986	Suppression	« Cessions de matériel à des gouvernements étrangers ».
493-310	A.C.T.	1986	Suppression	« Cessions de l'année courante ».
493-311	A.C.T.	1986	Suppression	« Cessions de l'année précédente ».
493-32	Divers	1986	Changement de libellé	« Trop-perçus », devient : « Dépenses provisoires et trop-perçus ».
493-40	Divers	1986	Changement de libellé	« Cessions », devient : « Cessions entre services administratifs locaux ».
493-41	Divers	1986	Changement de libellé	« Trop-perçus », devient : « Dépenses provisoires et trop-perçus ».

NUMÉRO des comptes	COMPTA- BLES teneurs du compte	MODIFICATIONS		LIBELLÉ DONNÉES EXPLICATIVES
		Gestion concernée	Motif	
Classe 5				
502-3	A.C.T.	1986	Changement de libellé	« Avances aux départements sur le produit de la taxe diffé- rentielle sur les véhicules à moteur, et de la taxe spéciale sur les voitures particulières d'une puissance fiscale supé- rieure à 16 CV » devient : « Avances aux départements sur le produit de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur » compte tenu de la suppression par l'article 18 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 de la taxe spéciale.
544-00	A.C.T.	1985	Changement de libellé	« Créances de l'année courante », devient : « Prêts participatifs. Créances de l'année courante. Créances normales ».
544-01	A.C.T.	1985	Changement de libellé	« Créances des années antérieures, » devient : « Prêts participatifs. Créances des années antérieures. Créances normales ».
544-02	A.C.T.	1985	Changement de libellé	« Créances contentieuses », devient : « Prêts participatifs. Créances de l'année courante. Créances contentieuses ».
544-020	A.C.T.	1985	Suppression	« Créances de l'année courante ».
544-021	A.C.T.	1985	Suppression	« Créances des années antérieures ».
544-03	A.C.T.	1985	Création	« Prêts participatifs. Créances des années antérieures. Créances contentieuses ».
544-04	A.C.T.	1985	Création	« Autres prêts. Créances de l'année courante. Créances normales ».
544-05	A.C.T.	1985	Création	« Autres prêts. Créances des années antérieures. Créances normales ».
544-06	A.C.T.	1985	Création	« Autres prêts. Créances de l'année courante. Créances contentieuses ».
544-07	A.C.T.	1985	Création	« Autres prêts. Créances des années antérieures. Créances contentieuses ».

NUMÉRO des comptes	COMPTA- BLES teneurs du compte	MODIFICATIONS		LIBELLÉ DONNÉES EXPLICATIVES
		Gestion concernée	Motif	
Classe 9				
902-03	Divers	1986	Suppression	« Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire ».
902-030	Divers	1986	Suppression	« Dépenses ».
902-031	Divers	1986	Suppression	« Recettes. Année courante ».
902-032	Divers	1986	Suppression	« Recettes. Années antérieures ».
<p>Ces comptes sont clôturés par l'article 71 de la loi de finances pour 1985. Les opérations relatives à l'exploitation de l'oléoduc Donges-Metz sont désormais suivies au compte 904-20 « Approvisionnement des armées en produits pétroliers ».</p> <p>Les autres opérations sont imputées directement au budget de la Défense (chap. 36-02, art. 30-40 et 50).</p> <p>En ce qui concerne les opérations relevant du S.H.A.P.E. (art. 30), les comptables continueront à viser les états récapitulatifs des mandats émis mensuellement par le ministère de la Défense selon les errements actuels.</p>				
902-105	A.C.T.	1986	Création	« Prêts ».
902-106	A.C.T.	1986	Création	« Remboursements de prêts. Année courante ».
902-107	A.C.T.	1986	Création	« Remboursements de prêts. Années antérieures ».
<p>La proposition de suppression de ces comptes dans le projet de loi de finances pour 1985 n'ayant pas été suivie d'effet, ces comptes sont rétablis.</p>				
903-0510	A.C.T.	1986	Création	« Prêts participatifs. Recettes année courante. Créances normales ».
903-0511	A.C.T.	1986	Création	« Prêts participatifs. Recettes année courante. Créances contentieuses ».
903-0512	A.C.T.	1986	Création	« Autres prêts. Recettes année courante. Créances normales ».
903-0513	A.C.T.	1986	Création	« Autres prêts. Recettes année courante. Créances contentieuses ».
903-0520	A.C.T.	1986	Création	« Prêts participatifs. Recettes années antérieures. Créances normales ».
903-0521	A.C.T.	1986	Création	« Prêts participatifs. Recettes années antérieures. Créances contentieuses ».
903-0522	A.C.T.	1986	Création	« Autres prêts. Recettes années antérieures. Créances normales ».
903-0523	A.C.T.	1986	Création	« Autres prêts. Recettes années antérieures. Créances contentieuses ».
<p>Le reclassement de ces comptes est effectué pour permettre un suivi détaillé des prêts demandé par la Cour des Comptes. En conséquence, il convient d'annoter le fascicule 4 du tome II de l'instruction 69-124-P-R du 5 novembre 1969 sur les prêts du Trésor.</p>				
903-16	A.C.T.	1986	Changement de libellé	« Prêts à la Communauté économique européenne », devient : « Prêt à la Communauté économique européenne ».

NUMÉRO des comptes	COMPTA- BLES teneurs du compte	MODIFICATIONS		LIBELLÉ DONNÉES EXPLICATIVES
		Gestion concernée	Motif	
Classe 9 (suite)				
903-52	Divers	1986	Changement de libellé	« Avances aux départements sur le produit de la taxe diffé- rentielle sur les véhicules à moteur et de la taxe spéciale sur les voitures particulières d'une puissance fiscale supérieure à 16 CV », devient : « Avances aux départements sur le produit de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur ».
904-16	U.G.A.P.	1986	Suppression	« Union des groupements d'achats publics ».
904-160	U.G.A.P.	1986	Suppression	« Dépenses ».
904-161	U.G.A.P.	1986	Suppression	« Recettes. Année courante ».
904-162	U.G.A.P.	1986	Suppression	« Recettes. Années antérieures ».
904-163	U.G.A.P.	1986	Suppression	« Provisions sur commandes en cours versées par le budget général et les comptes spéciaux du Trésor ».
904-164	U.G.A.P.	1986	Suppression	« Provisions sur commandes en cours versées par les budgets annexes de l'État ».
904-165	U.G.A.P.	1986	Suppression	« Provisions sur commandes en cours versées par les tiers ». Ces comptes sont clôturés par l'article 42 du projet de loi de finances pour 1986, suite à la transformation de l'U.G.A.P. en établissement public à caractère industriel et commercial prononcée par décret du 30 juillet 1985 (n° 85-801).
904-20	A.A.P.P.	1986	Création	« Approvisionnement des armées en produits pétroliers ».
904-200	A.A.P.P.	1986	Création	« Dépenses ».
904-201	A.A.P.P.	1986	Création	« Recettes. Année courante ».
904-202	A.A.P.P.	1986	Création	« Recettes. Années antérieures ». Ces comptes créés par la loi de finances pour 1985, sont ouverts uniquement dans les écritures de l'agent comp- table du compte de commerce « Approvisionnement des armées en produits pétroliers » qui est seul habilité à les faire fonctionner. Le comptable sera inscrit à la nomenclature des postes comptables du Trésor sous le numéro 9200. Le compte sera débité des achats de produits pétroliers, du remboursement au budget de la Défense de frais engagés pour des cessions à des gouvernements étrangers et des charges d'exploitation de l'oléoduc Donges-Metz. Il sera crédité des cessions de produits pétroliers et des revenus de l'oléoduc Donges-Metz. Le transfert des opérations exécutées ou centralisées par les comptables sera effectué par le jeu du compte 391-3 « Transferts divers entre comptables supérieurs », sous compte 391.30 « Transferts de dépenses » et 391.31 « Transferts de recettes ». L'adresse de l'agence comptable est 20, rue de Reuilly, 75998 Paris Armées.
905-00	A.C.T.	1986	Suppression	« Contribution d'États étrangers au financement de diverses dépenses d'intérêt militaires ».

NUMÉRO des comptes	COMPTA- BLES teneurs du compte	MODIFICATIONS		LIBELLÉ DONNÉES EXPLICATIVES
		Gestion concernée	Motif	
Classe 9 (suite)				
905-000	A.C.T.	1986	Suppression	« Dépenses ».
905-001	A.C.T.	1986	Suppression	« Recettes. Année courante ».
905-002	A.C.T.	1986	Suppression	« Recettes. Années antérieures ».
Ces comptes ont été clôturés par l'article 71 de la loi de finances pour 1985.				
Les opérations relatives à l'exploitation de l'oléoduc Donges-Metz sont désormais suivis au compte 904-20 « Approvisionnement des armées en produits pétroliers ».				
Les autres opérations, en particulier les versements effectués par les gouvernements étrangers, sont imputés directement au budget de la Défense.				

Dispositions diverses

a. Mise à jour de la liste des emprunts imputés au compte 402 « Souscripteurs de bons du Trésor. Autres émissions expirées ».

La liste des emprunts imputés à ce compte, notifiée par l'instruction n° 75-165-P-R du 22 décembre 1975, paragraphe 4, et les différentes mises à jour, doit être modifiée de la manière suivante :

● *Emprunts à supprimer :*

Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans.

● *Emprunts à ajouter :*

Bons à 5 ans émis du 1^{er} janvier 1974 au 31 janvier 1975.

b. Mise à jour de la liste des emprunts imputés au compte 460-80.

● *Emprunts à ajouter :*

5 %, 1920-1960, 60 ans remboursables à 150 %;

Emprunt national d'équipement 5,50 % 1965, 15 ans.